

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2023
ORDRE DU JOUR**

Désignation du Secrétaire de séance

Appel nominal

Séance avec public

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Administration Générale – Finances

1. Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables selon les listes 5959180211 et 6268940511 transmises par le Comptable Public en date du 20 juillet 2023
2. Constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
4. Fonds de compensation des Charges Territoriales définitif 2022 (FCCT)
5. Décision modificative n° 2 – Budget principal 2023 VILLE
6. Acompte sur subvention de fonctionnement 2024 versé au CCAS
7. Délibération spéciale autorisant M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Aménagement du Territoire

8. Autorisation de cession du volume de bureaux détenu par la Ville au 134-136 rue de Paris et 2 rue Jules Guesde (parcelles cadastrées AO105 et AO106)
9. PNRQAD - Offre de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement pour l'acquisition par la Commune, auprès de la société Linkcity Ile-de-France, d'un volume de bureaux dans le programme Carnot 3
10. Autorisation de cession de la maison située 2, Chemin des Pêcheurs à (94190) VILLENEUVE SAINT GEORGES cadastrée section AS, n°88, lieudit 2, Chemin des Pêcheurs, pour une contenance de 184 m², au profit la Société dénommée SCCV PASTEUR, Société civile de construction vente, dont le siège est à ROMAINVILLE (93230), 2-8 rue de la Fraternité, identifiée au SIREN sous le numéro 898 843 818 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY et sous la condition essentielle et déterminante de son incorporation dans le domaine privé de la commune.

11. Mise à l'étude du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et constitution de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR).
12. Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Commune de Villeneuve-Saint-Georges pour l'année 2022.
13. Approbation de deux avenants n°2 aux conventions de portage foncier, à intervenir entre le Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne (SAF 94) et la ville de Villeneuve-Saint-Georges concernant les parcelles de terrains nus cadastrées section AO 561 d'une superficie de 1 515 m² située 16bis rue Jules Guesde et parcelle AO563 et AO 565 d'une superficie totale de 850 m², situées 11-13 avenue Carnot, pour prorogation des durées de portage jusqu'au 11 décembre 2027.

Marchés publics

14. Signature marchés / avenants / contrats.

Ressources humaines

15. Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal.

Affaires générales

16. Installation d'une fête foraine.
17. Organisation d'une parade sur la voie publique.

Le Maire,

Philippe GAUDIN

